



**Guid'Asso**  
Réseau national d'appui

  
**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF*  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**NORMANDIE**  
la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

# **LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS**

**10 juin 2025**

**Rencontres de la Vie Associative**

**CHERBOURG EN COTENTIN**

**David DURAND, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse  
Délégué régional à la vie associative  
Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement  
et aux Sports (DRAJES) de Normandie**

- 1. Les différentes sources de financement**
- 2. La subvention (initiative, demande, attribution, rendu-compte, évaluation) / Les différents types de subvention/ L'attribution discrétionnaire de la subvention**
- 3. Les libertés associatives et les différent types d'associations**
- 4. La libre administration des collectivités locales**
- 5. La charte des engagements réciproques**

# QUESTION n°1 : Connaissez-vous la définition juridique de la subvention ?



: OUI



: NON



: J'AI UN DOUTE

**INDICE** : Article 59 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui modifie le chapitre III du titre Ier de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ....

**RÉPONSE n°1 : « Art. 9-1.-Constituent des **subventions**, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.**

« Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individuelles répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. » ;



## RESSOURCES RÉPONSE n°1 :

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_subventions2023\\_2024\\_.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_subventions2023_2024_.pdf)



## QUESTION n°2 : Diversifiez-vous déjà vos sources de financement ?



: OUI



: NON



: JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE

## RESSOURCES RÉPONSE n°2 :

1. Des subventions publiques (monétaires ou en nature)
2. L'organisation d'événements pour récolter des fonds (en savoir plus ?)
3. Des dons
4. La participation des membres de l'association (droit d'adhésion, cotisations...)
5. Le mécénat d'entreprise
6. Le sponsoring
7. La vente de prestations, de services...
8. .../...



## QUESTION n°3 : Réalisez-vous parfois des bénéfices en tant qu'associations ?



: OUI



: NON



: J'AIMERAI BIEN MAIS ON A PAS LE DROIT

## QUESTION n°4 : Valorisez-vous les contributions volontaires en nature dans votre budget ? (bénévolat, mise à disposition de personnels ou de locaux) ?



: OUI



: NON



: JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE

# Pistes et bonnes pratiques sur les ressources financières et le guide pratique de la subvention:

<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/benevolatvalorisation2022.pdf>

<https://www.associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative.html>

<https://www.associatheque.fr/fr/gerer-une-association/index.html?amcpage=27>



## Ressources :



**<https://guid-asso-normandie.gogocarto.fr/map#/carte/@49.13,-0.09,7z?cat=all>**